Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502453-20251125-DECIS_2025_075-DE

VILLE DE ROMILLÉ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
# DÉCISION DU MAIRE
# PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| **Renouvellement de l'adhésion de Commune à l'association « Éco-Garde en Ille-et-Vilaine » et passation d'un marché de prestations de service avec cette dernière.** | **DÉCISION N° 2025 - 075 du 25 novembre 2025** |

**Le Maire de Romillé**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2020-055 en date du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, notamment, décider du renouvellement de l'adhésion de la Commune aux associations dont elle est membre et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés suivant la procédure adaptée et d'un montant inférieur à 214 000 € HT ;

**Vu** les statuts de l'association « Éco-Garde en Ille-et-Vilaine », à laquelle la Commune adhère depuis quelques années, et les prestations de « police rurale » proposées par celle-ci ;

**Considérant** que l'adhésion de la Commune à cette association a pris fin le 28 février dernier ;

**Considérant** l'intérêt pour la Collectivité de recourir aux prestations de « police rurale » que fournit l'association, lesquelles consistent concrètement en la mise à disposition d'une brigade d'éco-gardes à raison de deux patrouilles par semaine (périodicité adaptable en fonction des situations rencontrées) ;

**DÉCIDE** :

1/ De **renouveler** pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2026, l'adhésion de la Commune de Romillé à l'association « Éco-Garde en Ille-et-Vilaine », dont le siège social est situé 4 rue du Tribunal à Montfort-sur-Meu, pour un montant de cotisation de 100,00 € TTC.

2/ De **passer marché** avec cette association pour la réalisation des prestations de « police rurale » qu'elle propose, soit la mise à disposition d'une brigade d'éco-gardes à raison de deux patrouilles par semaine, pour un montant annuel de 4 154,00 € TTC.

**Henri DAUCÉ**
Maire

MAIRIE DE ROMILLÉ (Ille-et-Vilaine)

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr